Image not found or type unknown

Visite avec une agence, mais achat avec une autre

Par **Lilieptitemaman**, le **29/09/2013** à **15:08**

Bonjour,
Le 29 Mars dernier mon mari et moi avons contacter une agence immobilière car nous avons vu un bien sur internet et nous avons demander de visiter.
Nous visitons la maison mais elle ne correspondait pas du tout à nos critères donc l'agent nous demande exactement se qu'on recherche, le budget ect...
Donc nous repassons avec lui a l'agence qui nous fait signé un mandat de recherche non exclusif.
Entre temps ils nous fait visiter deux autres maisons dont la dernière le 25 Mai 2013 avec bien évidamment reconnaissance d'indications et de visite et la coup de coeur sauf que elle nous dit qu'elle est hors budget mais qu'ils ne faut pas s'inquiéter elle est largement négociable, donc nous faisons une proposition mais oralement.
Elle nous rappel quelque jours plus tard pour nous dire que la vendeuse a refuser notre proposition.
Voilà 4 mois se sont écouler et je tombe sur internet et je trouve ma maison coup coeur dans une autre agence avec 5750 euros de frais en moins .
Ai je le droit de contacter set agence et de passer directement la vente avec eux ?
Sachant que la maison n'a pas d'exclusivité dans l'agence (1)
Est ce que je risque quelque chose?
Ou la vendeuse risque t- elle quelque chose?
Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **30/09/2013** à **08:26**

Bonjour,
En théorie, vous pouvez le faire.
Sous réserve que le bien soit dans les 2 agences au même prix "net vendeur" et donc que la différence ne soit due qu'aux frais d'agence. C'est ce qu'on appelle le droit à la concurrence.
En revanche, attendez-vous à des difficultés de la part de la première agence. Dans un premier temps, vous pouvez la contacter pour lui demander de s'aligner sur l'autre agence.

Par **Lilieptitemaman**, le **30/09/2013** à **13:59**

Bonjour,
Le prix net vendeur est le même chez les 2 agences.
De plus l'agence 1 ne veut pas s'aligné mais bon je n'ai pas de preuve tout est orale !!
Pouvez vous me dire quel difficultés je risque avec l'agence 1 ?
Merci .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés